

## Modalités d'inscriptions et les tarifs

Les inscriptions et le paiement pour les mercredis, les vacances scolaires les accueils pré et post-scolaires et la restauration scolaire, se font à l'avance, selon le calendrier ci-dessous, à l'accueil de loisirs Marcel Fouillot, 14 place de l'Eglise ou par Internet ou par correspondance.

### Calendrier d'inscription d'avril 2017 à mars 2018

Pour le mois de	Du	Jusqu'au
Avril / <b>Vacances de Printemps 2017</b>	Lundi 6 mars 2017	Lundi 13 mars 2017
<b>Mai 2017</b>	Lundi 3 avril 2017	Lundi 10 avril 2017
Juin – Juillet / <b>Vacances d'Été 2017</b>	Mardi 2 mai 2017	Mardi 9 mai 2017
Septembre 2017	Lundi 24 juillet 2017	Lundi 31 juillet 2017
Octobre / <b>Vacances Toussaint 2017</b>	Lundi 4 septembre 2017	Lundi 11 septembre 2017
Novembre 2017	Lundi 2 octobre 2017	Lundi 9 octobre 2017
Décembre / <b>Vacances de Noël 2017</b>	Lundi 6 novembre 2017	Lundi 13 novembre 2017
Janvier 2018	Lundi 4 décembre 2017	Lundi 11 décembre 2017
Février / <b>Vacances d'Hiver 2018</b>	Mardi 2 janvier 2018	Mardi 9 janvier 2018
Mars 2018	Lundi 5 février 2018	Lundi 12 février 2018

### 🕒 Jours et horaires d'ouverture 🕒

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 16h00 à 19h00

Samedi : de 9h00 à 12h00

### MISE EN GARDE

Ces inscriptions permettent : de commander le nombre nécessaire de repas, de prévoir le nombre obligatoire d'animateurs, de connaître les effectifs pour les réservations des sorties et des cars, de remettre la liste des enfants dans chaque groupe scolaire pour le 1<sup>er</sup> jour de classe du mois.

Tout retard perturbe le service d'inscriptions, alourdit sa gestion et **met en danger la sécurité de votre (vos) enfant(s)**.



(Votés en conseil municipal le 1/02/2017)  
 (Les mercredis décision du Maire le 13/07/2017)

**Accueil pré et postscolaire (par jour et par enfant)**

Accueil Préscolaire (Accueil matin) 1.67 €	Accueil postscolaire (Accueil soir) 2.10 €	Majoration pour les non- inscrits (Accueil soir) 3.00 € (3)	Enfant non repris après 19h00 5.00 € (3)
--	--	---	--

**Accueil de Loisirs des mercredis et des vacances scolaires (par jour et par enfant)**

Le tarif intègre : le repas, le goûter et les sorties

Barème (1)	1 enfant (2)	2 enfants (2)	3 enfants et plus (2)
< ou = 13 000 €/ an	A1 6.92 €	A2 6.71 €	A3 6.36 €
13 001 à 15 000 €/an	B1 7.96 €	B2 7.72 €	B3 7.33 €
15 001 à 18 000 €/an	C1 9.15 €	C2 8.88 €	C3 8.42 €
18 001 à 22 000 €/an	D1 10.51 €	D2 10.20 €	D3 9.69 €
22 001 à 27 000 €/an	E1 12.11 €	E2 11.74 €	E3 11.16 €
27 001 à 33 000 €/an	F1 13.07 €	F2 12.68 €	F3 12.05 €
33 001 à 41 000 €/an	G1 14.11 €	G2 13.69 €	G3 13.01 €
41 001 à 50 000 €/an	H1 15.24 €	H2 14.78 €	H3 14.03 €
plus 50 000 € / an	I1 17.51 €	I2 16.99 €	I3 16.13 €
Non Esblygeois	21.75 €		
Enfant non repris après 19h	5.00 (3)		
Majoration pour les non-inscrits	4.00 € (3)		

(1) Prendre en compte le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition  
 (2) Prendre en compte le nombre d'enfants figurant sur l'avis d'imposition  
 (3) Par jour et par famille

**Restauration Scolaire (par jour et par enfant)**

Barème (1)	1 enfant (2)	2 enfants (2)	3 enfants et plus (2)
< ou = 13 000 €/ an	A1 3.22 €	A2 3.13 €	A3 3.04 €
13 001 à 15 000 €/an	B1 3.39 €	B2 3.28 €	B3 3.18 €
15 001 à 18 000 €/an	C1 3.56 €	C2 3.45 €	C3 3.35 €
18 001 à 22 000 €/an	D1 3.74 €	D2 3.62 €	D3 3.51 €
22 001 à 27 000 €/an	E1 3.94 €	E2 3.81 €	E3 3.70 €
27 001 à 33 000 €/an	F1 4.12 €	F2 4.00 €	F3 3.89 €
33 001 à 41 000 €/an	G1 4.32 €	G2 4.20 €	G3 4.08 €
41 001 à 50 000 €/an	H1 4.55 €	H2 4.40 €	H3 4.27 €
plus 50 000 € / an	I1 4.77 €	I2 4.63 €	I3 4.49 €
P.A.I (protocole d'accueil individualisé)	1.64 €		
Non Esblygeois	7.27 €		
Majoration pour les non-inscrits	2.00 € (3)		

(1) Prendre en compte le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition  
 (2) Prendre en compte le nombre d'enfants figurant sur l'avis d'imposition  
 (3) Par jour et par famille

**ATTENTION : Veillez à bien respecter le tarif dont vous bénéficiez.**